



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BERNES-SUR-OISE
95340 VAL-D'OISE

Envoyé en préfecture le 02/05/2025

Reçu en préfecture le 02/05/2025

Publié le

ID : 095-219500584-20250429-2025_13_02-AR



N° 2025-13

Tél. : 01 34 70 03 11

Fax : 01 30 34 27 68

e-mail : mairie@bernes95.fr

Toute correspondance
est à adresser à Mr le Maire

DECISION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

Le Maire, au nom de la commune, signe le contrat en accord-cadre à bon de commande, de fournitures et livraison de repas en liaison froide, pour le restaurant scolaire, le périscolaire et l'accueil de loisirs, avec la société SAGERE-ZI rue Delessert-60 510 BRESLES, pour une durée de 2 ans, à compter du 1^{er} septembre 2025, reconductible tacitement pour une durée d'1 an maximum.

Le coût unitaire H.T de la prestation est de :

- Ecole et ALSH maternelles : 3,43 €
- Ecole et ALSH élémentaires : 3,63 €
- Goûters après-midi : 1,15 €
- Repas adulte : 3,84 €

Fait à Bernes-sur-Oise, le 29/04/2025

Le Maire,

Olivier ANTY



Date de diffusion : 02 mai 2025

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.*